

**Déclaration gouvernementale lue par le Premier ministre Achille Van Acker
à la Chambre le 3 avril 1946 et au Sénat le 3 avril 1946**

Mesdames, Messieurs, le Gouvernement qui se présente devant vous s'est constitué pour répondre à l'impérieuse nécessité de mettre immédiatement un terme à la carence de l'autorité.

Depuis le 9 janvier, le pays n'est plus gouverné ; depuis les élections, il n'est plus administré. Cet état de choses mettait en péril les résultats obtenus depuis la Libération, grâce à l'ardeur au travail de notre peuple, guidé par l'action persévérante des Gouvernements qui se sont succédé au pouvoir, et plus spécialement de celui qui y accéda le 13 février 1945.

Tous les efforts tendant à la constitution d'un Gouvernement rassemblant toutes les bonnes volontés ont échoué. Il n'appartient pas au Gouvernement de rechercher les causes de cet échec ni de tenter d'en établir les responsabilités. Les partis représentés au sein du Gouvernement se sont décidés à s'entendre pour réaliser l'oeuvre de salut public qu'il n'était plus permis de différer. C'est dire que le Gouvernement s'abstiendra de toute initiative concernant les questions politiques, parce qu'elles sont de nature à diviser les Belges au moment même où il est indispensable de mettre tout en oeuvre pour les unir.

La déclaration du Gouvernement précédent a recueilli l'approbation de tous les partis. En ce qui concerne la Question royale, le Gouvernement confirme les suggestions qui s'y trouvent énoncées. Le Gouvernement entend mettre l'accent sur les questions financières, économiques et sociales ; en ce moment, elles dominent toutes les autres et doivent être résolues sans désespérer.

En matière financière, il continuera la politique des Gouvernements qui l'ont précédé depuis la Libération. Cette politique comporte, au premier chef, le maintien de la stabilité du franc. C'est par des actes et non par des déclarations que celle-ci sera assurée. Les dépenses publiques seront limitées à la mesure des possibilités financières du pays et dans le but de réaliser l'équilibre de ces dépenses et des recettes fiscales. En matière budgétaire, il faut en revenir au plus tôt au respect des règles constitutionnelles et des prérogatives du Parlement. Cette préoccupation justifie, dans les circonstances présentes, la création d'un département du budget, qui sera chargé également de la solution du problème des finances des pouvoirs publics subordonnés, de commun accord avec le département de l'Intérieur. La politique financière, qui reste du ressort du département des Finances, suppose un contrôle strict des dépenses publiques, afin de prévenir l'inflation. Elle n'est cependant pas une politique de déflation. Elle s'inspire de la préoccupation d'assurer, dans le cadre des possibilités financières, la priorité aux dépenses nécessaires immédiatement.

Il faudra également assurer le financement du secteur privé de l'économie, en particulier en vue de son rééquipement. A cet égard, certaines réformes devront être réalisées afin de mettre le système du crédit à même de remplir complètement sa mission. Le Gouvernement poursuivra une politique de l'épargne. La législation fiscale sera révisée afin d'aider à la réalisation des buts poursuivis en matière économique, de répartir plus équitablement la charge commune et de procéder à la simplification de cette législation.

En matière économique, notre tâche sera de reprendre et de faire aboutir l'oeuvre de redressement si heureusement commencée par les Gouvernements antérieurs. Notre Gouvernement sera le Gouvernement des trois batailles : celle du charbon, celle des prix, celle de l'exportation. La première exige la production maximum du charbon, afin d'augmenter les contingents alloués aux établissements industriels et agricoles. Elle comporte des mesures immédiates pour redresser la situation des dernières semaines. La seconde, que nous livrerons

avec toutes les armes dont nous pouvons disposer pour assurer une application rigoureuse des mesures prises, a pour objectif principal d'accroître le pouvoir d'achat du franc, ce qui est indispensable aux travailleurs, aux petits rentiers et aux pensionnés. En gagnant les deux premières batailles, nous aurons gagné la troisième et, du même coup, reconquis nos marchés extérieurs ainsi que restauré notre prospérité par l'exportation. Celle-ci requiert à la fois l'intensification de la production et l'abaissement des prix de revient, devant la concurrence mondiale.

Dans cette pensée, le département nouveau du Rééquipement national abordera l'oeuvre primordiale du rééquipement économique ; cette oeuvre comporte des réformes de structure, notamment en matière charbonnière. De plus, nous doterons des moyens d'action nécessaires le Haut commissariat à la recherche scientifique, en lui allouant tous les crédits qui seront justifiés et en encourageant les chercheurs, tant en Belgique que dans la colonie. Devant l'importance du rôle joué par les transports dans les échanges commerciaux, nous redoublerons d'efforts pour reconstituer, accroître même, notre marine marchande et pour intensifier le trafic aérien.

L'économie, aujourd'hui, doit être et rester orientée. Les nécessités de l'après-guerre ont justifié des limitations et des contrôles qui portent inévitablement atteinte, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, à la liberté des échanges. Nous nous appliquerons à les relâcher et même à les supprimer dans la mesure où les circonstances nationales et internationales ainsi que la pénurie dont souffre l'économie mondiale nous le permettront. Nous veillerons, au surplus, à ce que les contrôles, dans ces limites, s'exercent sans vexations inutiles et dans une rigoureuse impartialité.

Le sort des classes moyennes et les mesures à prendre pour les protéger contre les difficultés de l'existence si graves avec lesquelles elles sont aux prises seront parmi nos préoccupations les plus immédiates.

Dans la poursuite de son oeuvre économique, le Gouvernement fera appel au concours constant des grandes organisations professionnelles, tant pour l'étude des problèmes économiques et sociaux que pour l'exécution des mesures dont il décidera l'application. D'autre part, afin d'établir un contact étroit entre les divers collaborateurs de la production, il instaurera les conseils d'entreprise, dont la précédente déclaration gouvernementale a heureusement défini le caractère et la portée. Le Gouvernement organisera aussi le contrôle nécessaire du prix de revient des fabricats. Un index du coût de la vie sera établi, en prenant soin d'éviter les erreurs du passé, qui étaient de nature à provoquer l'instabilité économique, sociale et financière. Le Comité de coordination économique n'a cessé de fonctionner depuis la Libération et a rendu les plus grands services. Son action sera continuée et intensifiée sous la présidence du ministre des Affaires économiques.

En matière sociale, le Gouvernement achèvera l'oeuvre de Sécurité sociale et l'étendra progressivement à tous les Belges. Il pratiquera une politique familiale impliquant notamment la construction de 25.000 maisons modernes, suivant un plan d'ensemble qui permettra d'abaisser considérablement le coût des immeubles et, partant, de réduire le montant des loyers. Il poursuivra une politique de crédit destinée à faciliter l'accès à la petite propriété. Il étendra le rééquipement ménager aux travailleurs agricoles. Il proposera immédiatement de réviser la loi sur les pensions de vieillesse en ce qui concerne, notamment, le plafond des revenus, l'amnistie pour les versements incomplets, les pensions alimentaires. Il mettra fin aux entraves administratives, qui retardent considérablement la reconnaissance du droit à la pension et le paiement de son montant.

Dans le domaine de l'agriculture, la politique définie par le précédent Gouvernement sera activement poursuivie. Il importe de réaliser la rentabilité des exploitations par de nouvelles méthodes, notamment par l'adoption de toutes mesures susceptibles d'accroître les rendements, d'améliorer la qualité et de réduire les prix de revient de nos produits. Il apparaît indispensable d'envisager dès maintenant une large politique de crédit et d'organiser, avec toute la prudence qui s'impose, le statut des coopératives agricoles. Les ouvriers agricoles doivent désormais être traités à l'égal des ouvriers industriels.

Les problèmes du ravitaillement ont une importance capitale. Plusieurs départements : Ravitaillement, Agriculture, Importation, y sont intéressés. Leurs activités sont étroitement liées ; elles seront coordonnées sous la direction du ministre du Ravitaillement.

Les nombreux problèmes que pose, pour les Européens comme pour les indigènes, l'évolution rapide du Congo recevront leur solution. La législation sociale, inaugurée il y a sept mois, sera complétée. Le colonat européen sera effectivement encouragé. Nous nous efforcerons aussi de réaliser les réformes que demande l'opinion publique coloniale. Par leur loyalisme au cours d'une longue lutte et leur contribution à un dur effort de guerre, nos populations indigènes ont attesté la valeur de notre oeuvre civilisatrice et se sont acquis des titres nouveaux à notre sollicitude. L'amélioration de leurs conditions matérielles et morales d'existence, le développement du service médical et l'extension de l'enseignement feront l'objet des préoccupations du Gouvernement. Ainsi s'affirmera la continuité de la politique généreuse que la Belgique poursuit au Congo depuis trente-huit ans.

L'administration de l'Etat traverse une crise particulièrement aiguë. Afin de contribuer à sa solution, notre premier soin sera de soumettre, avant le 1er mai, à la signature du chef de l'Etat les projets de loi et d'arrêté portant révisions des rémunérations des agents des services publics. Ces nouvelles dispositions seront appliquées avec effet rétroactif au 1er janvier 1946. D'autre part, un plan d'ensemble sera mis à exécution, ayant pour objet la réduction progressive des cadres administratifs et la résorption de l'inflation de personnel due à la guerre et à l'occupation. Enfin, le Gouvernement veillera à faire respecter, pour l'accession aux emplois publics, le droit de priorité de ceux qui ont eu, pendant la guerre, une attitude particulièrement patriotique, ainsi qu'à doter les agents temporaires et les ouvriers des services publics d'un statut approprié.

Le département de la Reconstruction centralisera les attributions des ministères des Dommages de guerre et des Victimes de la guerre. Comme l'a déclaré le Gouvernement précédent, nous estimons qu'il serait sage de présenter en même temps au Parlement tous les projets de loi portant réparation des dommages aux biens et aux personnes en faveur des victimes de la guerre. La reprise économique actuelle permet de disposer dès à présent d'une certaine quantité de matières premières indispensables à la restauration du pays. Cette quantité ira en s'accroissant et donnera au Gouvernement la possibilité de pratiquer une politique active de reconstruction.

Le Gouvernement précédent, avec l'autorité et la compétence qui s'attachent à la personne de son chef, a, en termes excellents, réaffirmé les principes sur lesquels la politique étrangère de la Belgique est fondée et exposé la ligne de conduite qu'il comptait suivre en cette matière. Nous ne pouvons mieux faire que de nous rallier complètement à sa déclaration, marquant ainsi la continuité de la politique extérieure de la Belgique menée par notre ministre des Affaires étrangères, dont l'élévation à la présidence de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies honore la Belgique.

En ce qui concerne la réalisation d'une armée nouvelle, le renvoi des volontaires dans leur foyer, la réduction du temps de service des hommes appartenant aux classes 1942 à 1944, l'incorporation des miliciens, le problème de la jeunesse, la réforme de l'organisation communale, la création du Conseil d'Etat, l'élaboration du statut des établissements paraétatiques, nous nous en référons à la déclaration du Gouvernement précédent.

Nous soumettons au jugement du Parlement et du pays cet exposé précis et complet de nos intentions. Nous sommes résolus à démontrer par nos actes leur fermeté et leur sincérité. Pour les réaliser dans l'ordre, le travail, la concorde, nous nous adressons à toutes les bonnes volontés. Tolérants, volontairement oublieux de ce qui sépare, pour nous souvenir uniquement de ce qui doit rapprocher les Belges dans l'épreuve, nous faisons appel au concours des bons citoyens, sans aucune distinction de classe, de conviction religieuse ni de parti. Aujourd'hui, le service de la Nation impose à tous un grand devoir commun ; nous vous convions à l'accomplir.

Le mot d'ordre : tous au travail !

